



MAIRIE Mandres - sur - Vair

Bulletin d'info n° 32
AVRIL 2024

Lasalamandre



Les travaux s'achèvent. L'inauguration est fixée au 15 juin 2024.
Ensuite, la salle pourra être mise à disposition de la population mandrionne.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET BUDGETS 2024

BUDGET PRINCIPAL

	Compte administratif 2023		Budget principal 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	281 958,75 €	433 830,83 €	551 346,29 €	551 346,29 €
Investissement	1 632 173,29 €	518 537,48 €	1 750 639,12 €	1 750 639,12 €

Déficit de 1 113 635,81 € compensé sur les excédents antérieurs : 874 351,78 € et 239 284,03 € reporté sur le budget 2024

BUDGET FORET

	Compte administratif 2023		Budget principal 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 468,30 €	113 040,60 €	262 073,56 €	262 073,56 €
Investissement	0 €	617,66 €	26,66 €	26,66 €

Excédent de 213 573,56 € reporté sur le budget 2024

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Compte administratif 2023		Budget principal 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 099,19 €	60 876,94 €	92 069,42 €	92 069,42 €
Investissement	19 927,70 €	24 751,00 €	58 674,49 €	58 674,49 €

Excédent 41 053,41 € reporté sur le budget 2024

BUDGET LOTISSEMENT LES MIRABELLIERS

	Compte administratif 2023		Budget principal 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0 €	0 €	240 958,00 €	274 958,00 €
Investissement	0 €	0 €	240 948,00 €	240 948,00 €

Principaux investissements 2024 :

BUDGET PRINCIPAL :

- l'installation des caméras : 73 000 €
- l'achat de mobilier pour Lasalamandre : 80 400 €
- la réfection de la toiture de la nef de l'église : 50 000 €
- le solde de financement de Lasalamandre : 902 168,09 €
- l'étude pour la construction de l'école du RPI du Vair : 23 500 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- le collecteur des eaux usées du lotissement Les Mirabelliers : 43 434,99 €

BUDGET LOTISSEMENT LES MIRABELLIERS :

- création du lotissement : 240 948 €

Le conseil municipal a voté une augmentation des bases d'imposition 2024 de 4%. La recette attendue sur la taxe foncière bâti est de 6 430 €.

Cette augmentation compense en partie :

- les augmentations des salaires suite à la revalorisation du point d'indice et l'augmentation du SMIC,
- l'augmentation de 18 % des assurances communales,
- l'augmentation de 10 % de l'électricité,
- et à partir de cette année, la participation de la commune au remboursement des emprunts pour la construction de la caserne des pompiers de Vittel-Contrexéville pour 9 300 €.

Afin de diminuer le coût de l'éclairage public, le conseil municipal souhaite programmer l'extinction des lampes de rues à 22h au lieu de 23h et de reprendre l'éclairage des rues à 6h30 au lieu de 6h.

L'économie serait de 500/600 € sur l'année.

Vous pouvez donner votre avis sur la messagerie de la commune.

DEPENSES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Dépenses réparties entre les 4 communes du RPI du Vair (fournitures administratives, manuels scolaires, salaires du personnel mis à disposition dans les salles de classe)

	Total	%
Belmont	13 882.37 €	22.41
Dombrot	15 246.61 €	24.62
Mandres	19 792.68 €	31.95
St Remimont	13 023.08 €	21.02

A cela s'ajoutent les dépenses non réparties : chauffage, électricité, eau, assainissement, assurances, impôts fonciers, propreté des locaux pour **10 133 €** pour l'école de Mandres.

DEPENSES ACCUEIL PERISCOLAIRE

CHARGES		PRODUITS	
Achats divers :	2 838.00 €	Prestation CAF :	3 900.00 €
Services extérieurs :	510.00 €	Participation familles :	3 385.00 €
Frais de personnel :	34 722.00 €	Subvention commune de Mandres :	30 785.00 €
TOTAL CHARGES :	38 070.00 €	TOTAL PRODUITS :	38 070.00 €

Les familles participent à hauteur de 10 % du coût total (accueil du matin, du midi avec cantine et du soir).

DEPENSES MERCREDIS RECREATIFS

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses générales (sorties, goûters...) :	685.57 €	Prestation CAF :	253.80 €
Salaires :	5 096.67 €	Participation familles :	982.80 €
		Subvention commune de Mandres :	4 545.54 €
TOTAL CHARGES :	5 782.14 €	TOTAL PRODUITS :	5 782.14 €

Les familles participent à hauteur de 17 % du coût total.

DEPENSES ACCUEIL EXTRASCOLAIRES (ALSH juillet)

CHARGES		PRODUITS	
Achats divers :	514.00 €	Prestation CAF :	326.00 €
Sorties animations :	3 855.00 €	Participation familles :	3 102.00 €
Complément salaires :	2 844.00 €	Subvention commune de Mandres :	3 785.00 €
TOTAL CHARGES :	7 213.00 €	TOTAL PRODUITS :	7 213.00 €

Les familles participent à hauteur de 43 % du coût total.

COÛT TOTAL DEPENSES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Fonctionnement RPI, dépenses réparties :	19 792.68 €
Fonctionnement dépenses non réparties école de Mandres :	10 133.00 €
Accueil périscolaire :	30 785.00 €
Mercredis récréatifs :	4 545.54 €
Accueil extrascolaire :	3 785.00 €
TOTAL	69 041.22 €

COÛT DE LA PAUSE MERIDIENNE : la facturation du repas par l'EHPAD les Noisetiers passe de 4,30 à 4,95 €

Selon le quotient familial, le ticket de restaurant est facturé aux familles 5,60 € ou 5,80 €.

Sur la base de 25 enfants qui prennent leur repas, le coût d'encadrement est de 2,70 € par enfant.

Pour être à l'équilibre, la commune devrait facturer le ticket repas à 8,30 € ou 8,50 €.

Sur la base de 20 enfants qui prennent leur repas, le coût d'encadrement est de 3,40 € par enfant.

Pour être à l'équilibre, la commune devrait facturer le ticket repas à 9 € ou 9,20 €.

L'écart entre le coût réel et le coût facturé est pris en charge par la commune.

SIGNALEZ PIÉGEZ LUTTEZ !

Ensemble, limitons l'expansion de l'envahisseur

Le frelon asiatique menace nos **abeilles et la biodiversité**. Agissons sans tarder contre cette menace invasive.

Soyez **vigilant**, **signalez** les nids et **piégez**.

Chaque geste compte pour préserver notre **environnement**.



Mairie de Mandres

 : 03.29.08.91.40.
 : mairie.mandres.sur.vair@orange.fr
site : www.mandressurvair.fr

Horaires d'ouverture

Lundi de 15h30 à 17h30
Mercredi de 10h00 à 12h00
Vendredi de 10h00 à 12h00

Com-Com Terre d'eau

 : 03.29.08.38.39. (secrétariat)

Syndicat des eaux de Bulgnéville

 : 07.86.47.36.78. (secrétariat)
 : 06.72.21.92.74. (dépannage)

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Les inscriptions se font en mairie du 19 avril au 24 avril 2024.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Le Maire